

CACES R485 - GERBEURS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT ^{R485}

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Toute personne, débutante ou expérimentée, amenée à conduire des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.

Pré Requis

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
Posséder les aptitudes médicales requises
Comprendre le français.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Être capable, conformément au référentiel de la recommandation R485 de la CNAM :

D'appliquer, sur le plan théorique, les règles de sécurité inhérentes à la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant,

De conduire en sécurité un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant de la ou des catégorie(s) concernée(s).

Parcours pédagogique

1 - THEORIE

- Connaissances générales (responsabilités et rôle des différents acteurs, compréhension du dispositif CACES®)
- Technologie des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Principaux types des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant – les différentes catégories de CACES®
- Stabilité des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Vérification d'usage des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

2 - PRATIQUE

Mise en œuvre des règles de conduite en sécurité, circulation et travail :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

IMPORTANT : Se munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures ou bottes de sécurité, tenue de travail adaptée, gants de manutention, protection individuelle contre le bruit, vêtement rétroréfléchissant.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes participatives, projection d'un support de formation, exposés, exercices pratiques, film vidéo.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur(s) et testeur(s) qualifiés et certifiés. Organisme testeur CACES certifié sous le n° INRS K-50827

Méthodes et modalités d'évaluation

Contrôle des connaissances sous forme de QCM

Contrôle du savoir-faire (Exercices pratiques notés selon une grille d'évaluation)

Evaluation de la satisfaction du stagiaire et de l'atteinte des objectifs par questionnaire en fin de session

Signature par le stagiaire et le formateur d'une feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de fin de formation

Certificat de réalisation

Modalités d'accessibilité handicap

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec le référent handicap : 02 43 28 34 22 / formations@btps72.fr

Durée

14.00 Heures **2** Jours